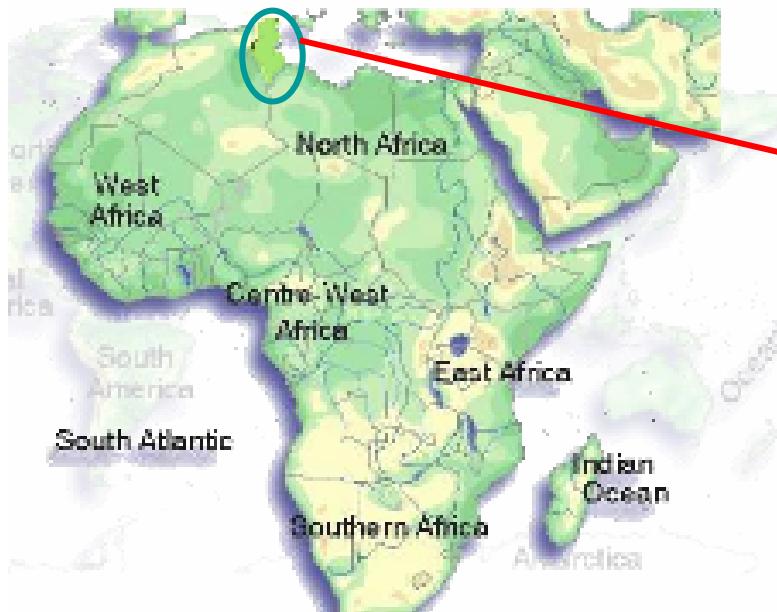
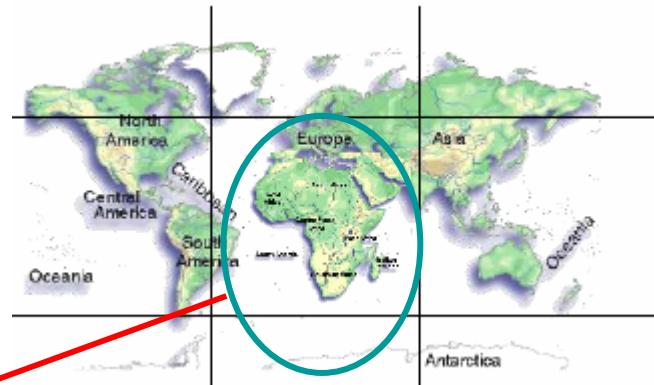


**Institut National de la Normalisation
et de la Propriété Industrielle
INNORPI /Tunisie**

**Forum interrégional sur
L'administration de la propriété
intellectuelle
axée sur les services et le
développement**

OMPI/ Genève 1^{er} et 2 juillet 2008

M. Yahia BAROUNI
DIRECTEUR de la PROPRIETE
INDUSTRIELLE à l'INNORPI



AFRICA



TUNISIA

2

plan

- Introduction
- Le programme de modernisation du DPI
- Le profil des usagers à travers les statistiques
- conclusion

INTRODUCTION

13/12/1889	1 ^{er} dépôt d'une demande de brevet (pour un flotteur à gonflement automatique
12/04/1893	1 ^{er} dépôt d'une demande de marque (pour le vin Muscat de Carthage)
02/08/1982	Création de l'INNORPI et remembrement de la PI
2000 /2001	Réforme de la législation tunisienne pour la rendre en conformité avec les ADPIC
2005	Programme PMI pour la modernisation du département propriété industrielle de l'INNORPI

INTRODUCTION



L'adhésion à l'OMC, l'accord d'association avec l'Union Européenne et le développement industriel de la Tunisie se devaient d'être accompagné par une meilleure protection des actifs intellectuels des entreprises.

D'où la nécessité d'appréhender le système de protection de la propriété industrielle comme un levier de développement.

C'est pour soutenir cette volonté que depuis 2006 la communication de l'INNORPI a développé un slogan transmis à travers tous les supports de communication et à l'occasion de chaque manifestation :

INNORPI

Votre partenaire pour le développement



OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

- 1- CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DEVELOPPEMENT DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE**
- 2- CONSOLIDER LES SERVICES DE L'INNORPI**
- 3- PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION PI**

LES ETAPES DU PLAN D'ACTION

1- LE DIAGNOSTIC DU DEPARTEMENT DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

2- L'ELABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE DE MODERNISATION

3- LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Il est nécessaire:

- de sensibiliser davantage les entreprises tunisiennes à tirer le maximum de profit du système de propriété industrielle et mettre à leur disposition une information technique, juridique et commerciale fiable et facilement accessible.
- de sensibiliser davantage les secteurs de la recherche et de l'industrie à innover et à protéger leurs inventions par la mise en place des mécanismes nécessaires pour assurer ces objectifs.
- de former des spécialistes dans le domaine d'examen et d'évaluation de rédaction des brevets, des contrats de licences et surtout dans ces volets prioritaires.
- d'inciter les entreprises tunisiennes à s'investir davantage dans l'immatériel et ce, par l'acquisition des nouvelles technologies et de savoir-faire à travers des contrats de licences

1 / LE DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT



- Réorganisation de l'activité « propriété industrielle » au sein de l'INNORPI
- Adaptation de la législation tunisienne en matière de propriété industrielle aux standards internationaux
- Mise en place d'une médiathèque
- Amélioration du fonctionnement du registre de commerce.
- Formation du personnel de l'INNORPI et des différents intervenants

Elle consiste en la mise en place d'un plan de modernisation de la Direction Propriété Industrielle de l'INNORPI (1)

et la préparation d'un statut des mandataires agréés (2).

- Formation du personnel de l'INNORPI
- Modernisation des bases de données TUNIMARK
- **Modernisation du système d'information**
- Modernisation des procédures de travail
- Mise en place de moyens pour la diffusion de l'information et la sensibilisation (médiathèque)

- **Formation réalisées en 2005**
 - Formation sur les brevets d'invention pharmaceutiques
- **Formation réalisées en 2006,**
 - Formation des chercheurs sur les différents aspects des brevets d'invention
 - Formation des officiers des douanes sur les droits de la PI et les mesures à la frontière
- **Formation à réaliser en 2008-2009 :**
 - les brevets d'invention pour les responsables de la valorisation des innovations
 - les procédures d'obtention et de maintient en vigueur des marques et dessins et modèles
 - la protection des logiciels et des bases de données
 - la protection des indications géographiques et produits de l'artisanat
 - les appellations d'origines et indication de provenance

La protection de la PI passe nécessairement par l'offre aux entreprises d'un support institutionnel d'informations permettant de les assister lors de leurs recherches de données concernant les aspects relatifs à la propriété industrielle.

Les sources d'information structurées, organisées et orientées, permettront d'optimiser l'exploitation des informations relatives à la propriété industrielle en général et les fonds documentaires collectés et centralisés par l'INNORPI en particulier ainsi que de les mettre à la disposition des entreprises ou de tout autre utilisateur.

- création d'un cursus universitaire à la faculté de droit
- Stages pour les étudiants de troisième cycle de l'enseignement supérieur
- Organisation de conférences sur la PI à l'institut supérieur de magistrature
- Organisation de conférences sur la P.I dans les écoles d'ingénieurs

DIAGNOSTIC ET ASSISTANCE DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE PRI

Faire le point sur les besoins et pratiques de l'entreprise en matière de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles)

Protéger efficacement son patrimoine immatériel

Mieux intégrer la propriété industrielle dans les pratiques quotidiennes de l'entreprise

Création d'une médiathèque spécialisée dans le domaine de la propriété industrielle

Objectif : Mettre en place un centre d'information regroupant toute documentation papier et électronique utile dans le domaine de la propriété industrielle dont notamment une base de données nationale liée aux bases de données étrangères sur les marques et les brevets. Elle servira les entreprises, étudiants et chercheurs dans la recherche d'antériorité des signes et des brevets disponibles.

QUELQUES STATISTIQUES

Evolution de l'activité « opposition à l'enregistrement des marques »

Année	Nombre d'oppositions	Dont Non résidents	Oppositions résolues	Recours en justice
2002	22	18	20	02
2003	44	29	39	05
2004	84	54	78	06
2005	70	35	61	09
2006	74	35	65	09
2007	44	22	15	01

Répartition entre résidents et non résidents (année 2007)

Entre partie étrangères et tunisiennes:24 (dont 21 formulées par des NR)

Entre parties étrangères :11

Entre parties tunisiennes :09

Le profil des utilisateurs des services de l'INNORPI / DPI

LES

utilisateur	MARQUES	%
Mandataires (O3)		70 %
Avocats		05 %
Commerçants		05 %
Industriels		20 %

Répartition par secteurs

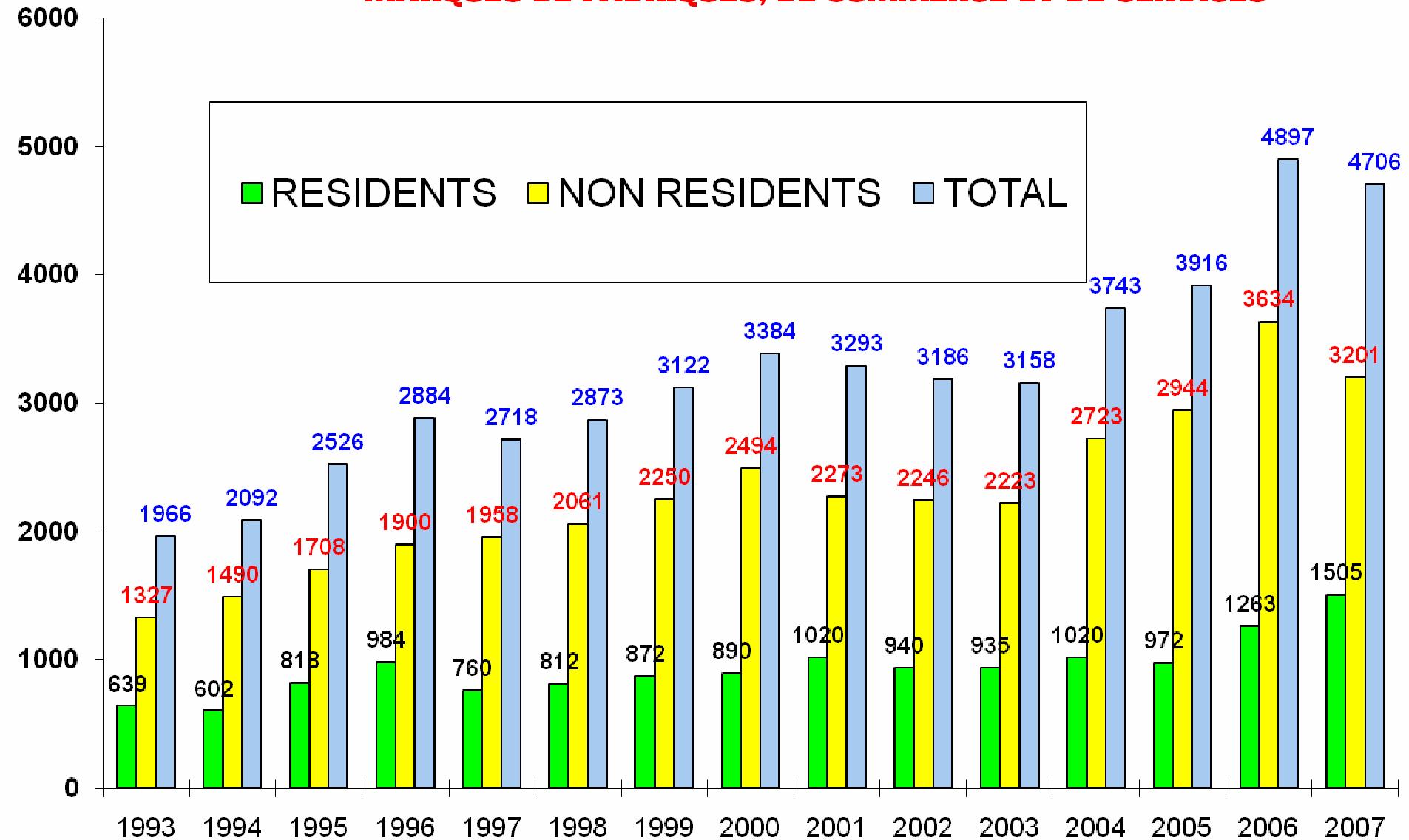
	%
CHIMIE (peintures, produits d'entretiens, parfumerie...)	12%
TEXTILES et HABILLEMENTS	15%
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	48%
AGRO ALIMENTAIRES	15%
SERVICES (y compris télécom)	05%
AUTRES	05%

Le profil des utilisateurs des services de l'INNORPI / DPI

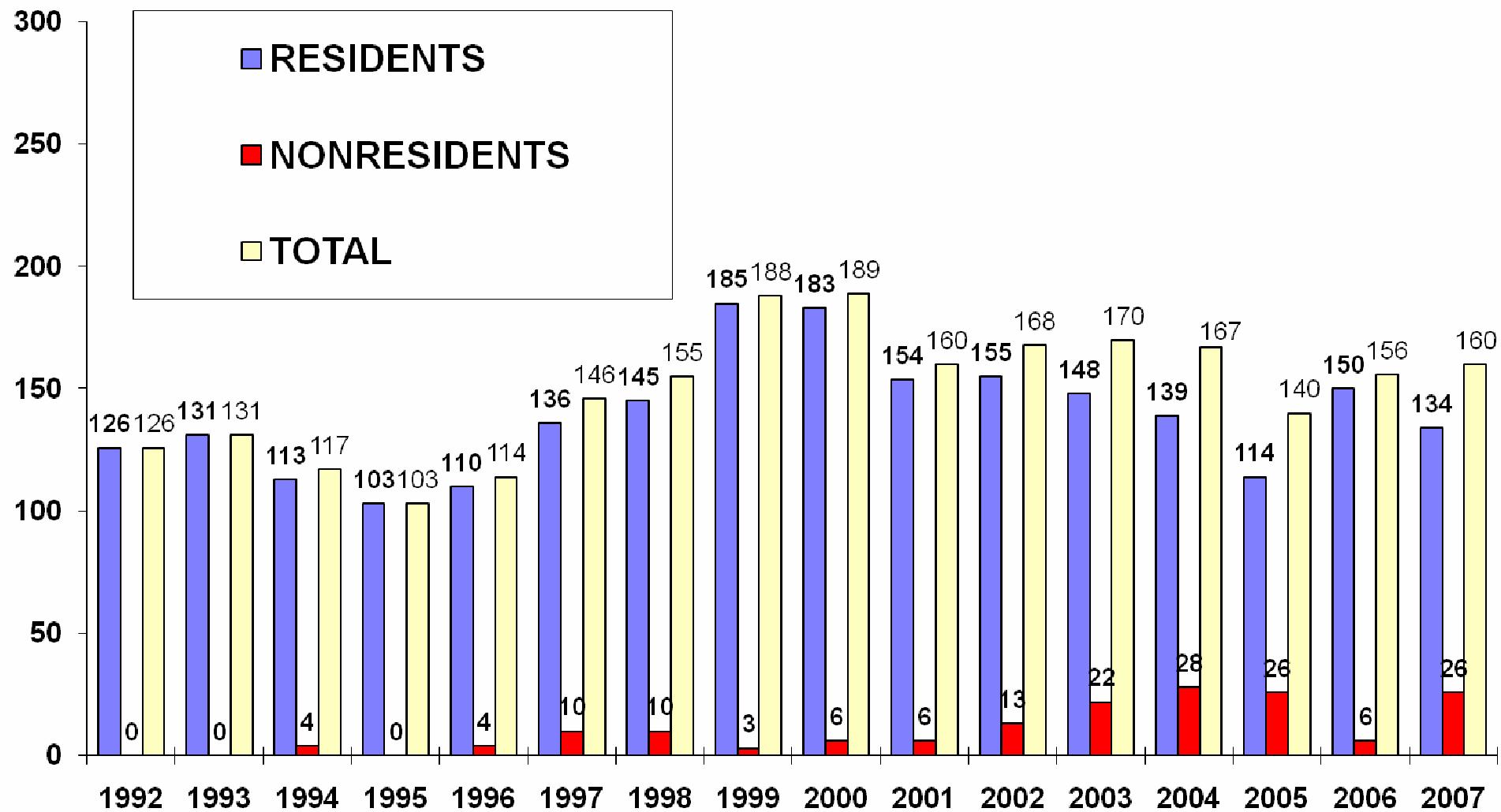
LES BREVETS (dépôts des résidents)

Type de déposant	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CENTRES DE RECHERCHES	08	09	30	09	12	18	27	22	30
INDUSTRIES	23	09	31	09	02	02	07	18	31
INDIVIDUEL	36	29	15	27	20	26	22	43	15

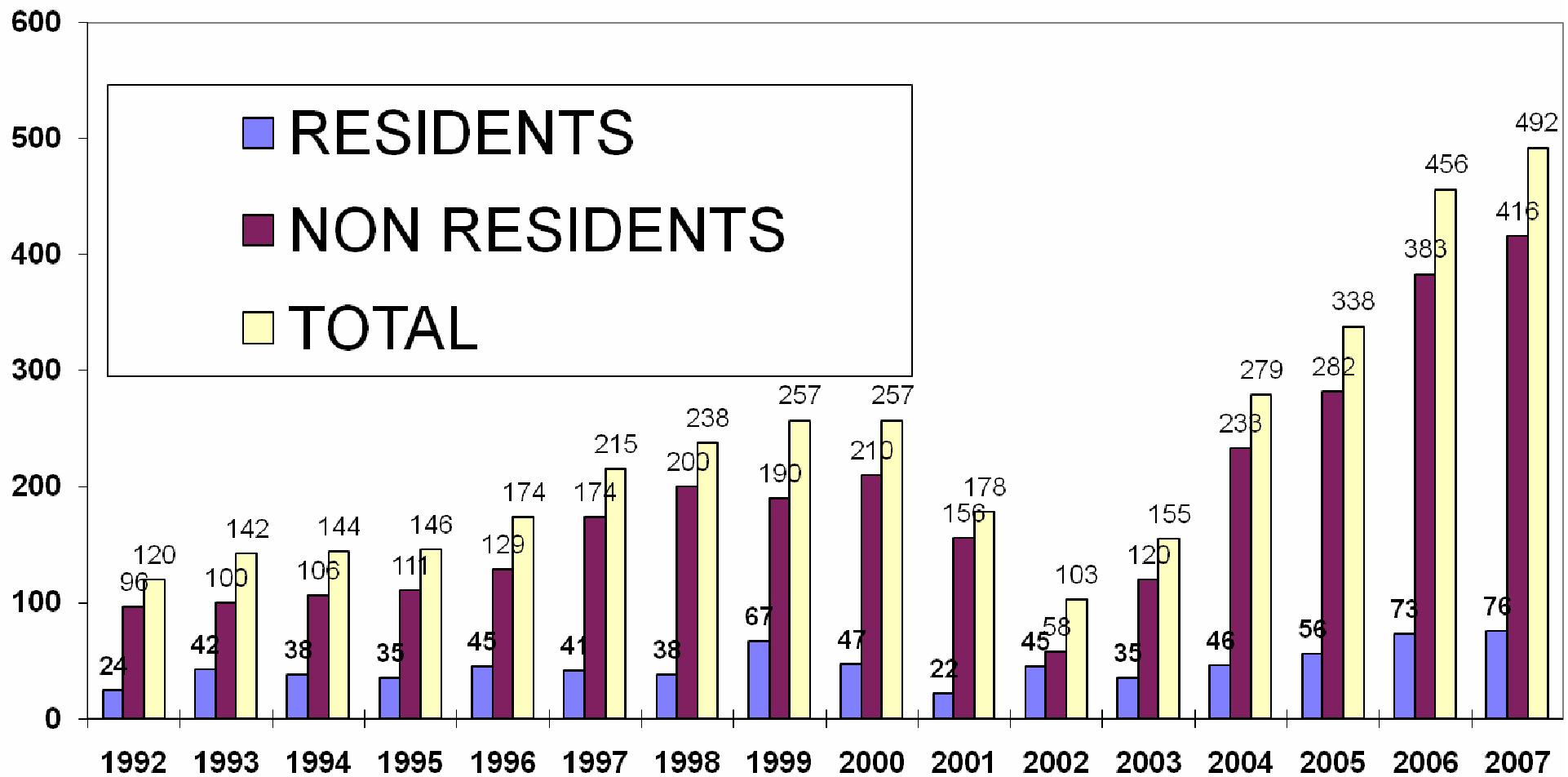
MARQUES DE FABRIQUES, DE COMMERCE ET DE SERVICES



DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS



BREVETS D'INVENTION



L'objectif de la modernisation du DPI tend à:

- mettre à la disposition des usagers divers outils permettant de recourir avec plus de facilité, aux services de l'INNORPI, notamment à travers la standardisation des documents (formulaires et, notifications et possibilité de téléchargement de formulaires à partir du site INNORPI sur Internet),
- Créer des réseaux avec le monde de la recherche: technopoles, centres de recherches
- Former des vis-à-vis PI dans ces centres (formation sur le contrat de licence et la rédaction des brevets)

L'objectif vise également à:

- mettre les bases de données de l'INNORPI on line afin de permettre aux usagers d'y accéder et de parvenir à moyen terme au dépôt électronique
- Numériser le fonds documentaire de l'INNORPI (brevet et marques, DM)
- Editer un CD rom mimosa Tunisie
- Aider les entreprises à prendre plus conscience de la Valeur de leur patrimoine PI afin de susciter de leurs part une prise en compte de la propriété industrielle comme outil de mesure de développement technologique et de croissance économique.

JE VOUS REMERCIE